



PRÉFET DE L'AUDE

**AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de renouvellement de la concession de plage naturelle accordée à la commune de NARBONNE (lieudit Narbonne Plage)**



Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude chargé de l'administration de l'Etat dans le département informe les personnes intéressées qu'une enquête publique portant sur le projet de renouvellement de la concession de plage naturelle accordée à la commune de Narbonne (lieudit Narbonne Plage), se déroulera du 27 mai 2013 au 25 juin 2013 inclus à la mairie de Narbonne, siège de l'enquête.

Pour diligenter cette enquête, M. Paul WILLEM, a été désigné commissaire enquêteur, par décision du 26 mars 2013 de Mme le président du tribunal administratif de Montpellier.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de Narbonne aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au samedi de 8H00 à 19H00) ainsi qu'à la mairie annexe de Narbonne Plage (du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00), afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registre ouverts à cet effet. Les éventuelles observations écrites pourront également être adressées au commissaire enquêteur pendant la durée de l'enquête à la mairie de Narbonne ou à la mairie annexe de Narbonne Plage.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Narbonne les :

- 27 mai 2013 de 9H00 à 12H00
- 25 juin 2013 de 16H00 à 19H00

et à la mairie annexe de Narbonne Plage le :

- 12 juin 2013 de 9H00 à 12H00.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci auprès de la préfecture de l'Aude (direction des collectivités et du territoire – bureau de l'administration territoriale) aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de Narbonne, à la mairie annexe de Narbonne Plage et à la préfecture de l'Aude, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur rendez-vous uniquement, et publiés sur le site Internet de la préfecture de l'Aude : <http://www.aude.pref.gouv.fr/> (rubrique publication). Les personnes intéressées pourront en obtenir copie, à leurs frais, en adressant leur demande écrite au préfet de l'Aude (direction des collectivités et du territoire).

La personne responsable du projet est M. Jacques BASCOU, maire. Des informations peuvent être demandées au : [accueil.narbonne-plage@mairie-narbonne.fr](mailto:accueil.narbonne-plage@mairie-narbonne.fr) ou au : 04 68 49 82 03.

L'autorité compétente pour prendre la décision du renouvellement de la concession de plage naturelle est le préfet de l'Aude. S'il décide de ne pas suivre un avis défavorable rendu par le commissaire enquêteur, l'arrêté portant le renouvellement de la concession de plage naturelle devra être motivé.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Narbonne, à la mairie annexe de Narbonne Plage, à la préfecture de l'Aude et à la direction départementale des territoires et de la mer, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Carcassonne, le 29 AVR. 2013

Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude,  
chargé de l'administration de l'Etat dans le  
département,



Olivier DELCAYROU